

BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION

La loi du 23 décembre 1982 prévoit l'obligation pour tout futur chef d'entreprise du secteur des métiers et de l'artisanat de suivre un Stage de Préparation à l'Installation avant l'immatriculation au Répertoire des Métiers. Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (art. L6313-1 du code du travail)

<div style="background-color: #e0e0e0; text-align: center; padding: 2px;">Le stagiaire</div> <p><input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MR</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Date de naissance : Tél. :</p> <p>Email :</p> <p>Demeurant à : N° Rue</p> <p>Ville : Code Postal :</p> <p>Demandeur d'emploi : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Activité envisagée :</p> <p>Vous avez un dossier d'immatriculation en-cours sur CFE-métiers : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <div style="background-color: #e0e0e0; text-align: center; padding: 2px;">Accompagnant</div> <p><input type="checkbox"/> MME <input type="checkbox"/> MR</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Date de naissance : Tél. :</p> <p>Demeurant à : N° Rue</p> <p>Ville : Code Postal :</p> <p>Demandeur d'emploi : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>Rôle dans la future entreprise :</p>	<div style="background-color: #e0e0e0; text-align: center; padding: 2px;">Comment réserver votre stage ?</div> <ul style="list-style-type: none"> L'inscription se fait par retour du bulletin à la CMA accompagné du règlement de 195 €, au plus tard 15 jours avant le début du stage, <u>du contrat de formation et du règlement intérieur signés.</u> Une convocation vous sera envoyée avant le démarrage du stage pour valider définitivement votre inscription. Une attestation à conserver vous sera remise en fin de stage. <p><u>Attention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement. - L'inscription est prise en compte en fonction des places disponibles. - Vous serez immédiatement informé par téléphone si le stage choisi est complet. - La CMA se réserve le droit d'annuler un stage à trop faible effectif. - Toute personne non inscrite ne sera pas acceptée. - Le règlement sera encaissé à l'issue du stage . <div style="background-color: #e0e0e0; text-align: center; padding: 2px;">Les possibilités de prise en charge</div> <p><u>Prise en charge financière totale ou partielle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> par l'organisme de formation salarié (avec accord employeur) dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation) ou d'un DIF (Droit individuel à la Formation). Renseignements 1 mois avant le stage. par Pôle Emploi, si vous êtes demandeur d'emploi. En cas de demande de prise en charge par Pole Emploi, veuillez-vous rapprocher de votre antenne CMA 	<div style="background-color: #e0e0e0; text-align: center; padding: 2px;">Le stage : dates souhaitées</div> <p style="color: red;">Les dates et lieux de stages sont consultables sur notre site internet www.cma-hautsdefrance.fr et sous réserve de places disponibles.</p> <p>Indiquer par ordre de préférence les trois dates de stages souhaitées :</p> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 2px;">Choix n°1 :</div> <p>Du au.....</p> <p>Lieu :</p> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 2px;">Choix n°2 :</div> <p>Du au.....</p> <p>Lieu :</p> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 2px;">Choix n°3 :</div> <p>Du au.....</p> <p>Lieu :</p> <p><u>La participation au stage est de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ 195 euros pour une personne ➢ 100 euros pour les conjoints – concubins - pacésés ➢ 195 euros pour les accompagnants <p><u>Bulletin à retourner à l'adresse suivante :</u> Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France 9 rue Léon Trulin CS30114- 59001 LILLE Cedex</p> <p>Fait à, le.....</p> <p>Signature </p>
---	--	---